

PRÉSENTS :

M^e Lise Lambert, LL.L., vice-présidente
M. Anthony Frayne, B.Sc. (Écon.), MBA
M. François Tanguay

Régisseurs

Hydro-Québec

Proposante

et

Liste des intervenants apparaissant à la page suivante

Intervenants

*Décision concernant le calendrier pour la phase 2 du dossier
relatif à la révision des conditions de fourniture de l'électricité
d'Hydro-Québec*

Liste des intervenants :

Action Réseau consommateur et Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale (ARC/FACEF);

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec);

Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ);

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Gazifère Inc. (Gazifère);

Option Consommateurs (OC);

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ);

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM).

INTRODUCTION

Dans sa décision D-2000-143 du 24 juillet 2000, la Régie de l'énergie (la Régie) fixe le calendrier du présent dossier. L'audience pour la phase 2 du dossier relative à l'étude du thème 3 doit se tenir les 30 avril, 1^{er} mai et, s'il y a lieu, 2 mai 2001.

La Régie est saisie d'une demande de report de l'audience d'environ quinze jours de même que d'ajustements d'échéancier pour le dépôt de certains documents. Le principal motif est le déroulement prévu du dossier R-3401-98 sur les tarifs de transport d'électricité en même temps que la phase 2 de la présente affaire. La présente décision vise donc à mettre à jour l'échéancier pour cette phase 2 du présent dossier.

FAITS

Le RNCREQ et la FCEI ont manifesté leur accord à la proposition d'Hydro-Québec dans des correspondances datées du 2 et 5 février 2001 respectivement.

Par contre, dans une correspondance du 2 février 2001, la procureure d'ARC/FACEF informe la Régie de son impossibilité de se présenter devant la Régie aux nouvelles dates proposées par Hydro-Québec, étant retenue du 14 au 18 mai devant la Cour supérieure. L'intervenante soumet également une proposition de modification de calendrier auquel s'ajouteraient deux étapes, la première consistant au dépôt d'un projet de propositions par les intervenants, suivi d'une rencontre technique pour en discuter. Selon ARC/FACEF, les propositions des intervenants tout comme celles du distributeur auraient intérêt à être plus amplement débattues avant leur présentation.

À la suite du dépôt, le 26 janvier 2001, des projets de propositions d'Hydro-Québec sur le thème 3, le 9 février 2001, se tient la rencontre technique auxquelles participent les intervenants à l'exception de l'ACIG et du RNCREQ. Le calendrier projeté est discuté et tous consentent, selon le rapport verbal transmis à la formation, à procéder à l'audience durant la semaine du 7 mai 2001.

OPINION DE LA RÉGIE

La Régie accueille la proposition d'amendement du calendrier d'Hydro-Québec à l'exception des dates proposées pour l'audience qui sont fixées aux 9 et 10 mai et, s'il y a lieu, 11 mai 2001.

Relativement à la demande d'ajouter deux étapes additionnelles formulée par ARC/FACEF, la Régie ne juge pas opportun d'y souscrire. L'objet premier des rencontres techniques vise à permettre aux intervenants de faire état de leurs préoccupations afin qu'Hydro-Québec puisse en tenir compte, si possible, avant de déposer sa proposition finale. L'exercice proposé par ARC/FACEF ne contribuerait pas, de l'avis de la Régie, à faire progresser le dossier. De plus, la Régie ne souhaite pas que les intervenants tiennent compte des enjeux soulevés par d'autres intéressés.

En conséquence, la Régie fixe les prochaines étapes relatives à l'étude du thème 3 suivant l'échéancier proposé par Hydro-Québec à l'exception des dates de l'audience qui sont fixées aux 9, 10 et, s'il y a lieu, 11 mai 2001.

VU que l'audience relative aux tarifs de transport d'électricité dans le dossier R-3401-98 doit avoir lieu du 9 avril au 4 mai 2001;

VU qu'aucune objection n'a été formulée quant à la proposition d'Hydro-Québec, sauf pour les dates d'audience;

VU la disponibilité de tous les participants durant la semaine du 7 mai 2001 pour l'audience;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*²;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité*³ d'Hydro-Québec;

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

² R.R.Q. 1981, c. R-6.01, r. 0.2.

³ R.R.Q. 1981, c. H-5, r. 0.2.

La Régie de l'énergie:

ACCUEILLE la demande de report d'Hydro-Québec et d'ajustement d'échéancier, à l'exception des dates de l'audience qui sont prévues pour les 9, 10 mai et, s'il y a lieu, 11 mai 2001;

FIXE le calendrier suivant relativement à l'étude du thème 3 :

| | |
|--|---|
| 14 mars 2001 à 12 h 00 : | dépôt des propositions d'Hydro-Québec, |
| 23 mars 2001 à 12 h 00 : | demandes de renseignements adressées à Hydro-Québec, |
| 6 avril 2001 à 12 h 00 : | réponses d'Hydro-Québec, |
| 17 avril 2001 à 12 h 00 : | commentaires et, s'il y a lieu, dépôt de propositions par les intervenants, |
| 27 avril 2001 à 12 h 00 : | demandes de renseignements aux intervenants, |
| 2 mai 2001 à 12 h 00 : | réponses des intervenants, |
| 9,10 mai et, s'il y a lieu, 11 mai 2001 : | audience sur les propositions. |

Lise Lambert
Vice-présidente

Anthony Frayne
Régisseur

François Tanguay
Régisseur

Liste des représentants :

Action Réseau consommateur et Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale (ARC/FACEF) représentée par M^e Eve-Lyne H. Fecteau;

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec) représentée par M. Vital Barbeau;

Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) représentée M^e Pierre Huard;

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Association des industries forestières du Québec (AQCIE/AIFQ) représentée par M^e Guy Sarault;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;

Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Pierre Paquet;

Hydro-Québec représentée par M^e Jacinte Lafontaine;

Option Consommateurs (OC) représentée par M^e Éric Fraser;

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) représenté par M. Denis Cusson;

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Pierre Tourigny;

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM) représentée par M^e Jocelyn B. Allard;

Régie de l'énergie représentée par M^e Pierre Rondeau.